



## COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **20 MARS 2023**  
Délibération n° **DEL-2023-0060**

Objet : Musées intercommunaux d'Allevard et de Pinsot -  
Tarification des services à compter du 1er avril 2023

Nombre de sièges : 74  
Membres en exercice : 74

Présents : 55  
Pouvoirs : 11  
Absents : 0  
Excusés : 19  
Pour : 66  
Contre : 0

Abstention : 0  
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après  
transmission en Préfecture le

**2 3 MARS 2023**

et affichage le

**2 3 MARS 2023**

Secrétaire de séance :  
Christophe BORG

Le lundi 20 mars 2023 à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 14 mars 2023.

Présents : Cédric ARMANET, Marylin ARNDT, Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Dominique BONNET, Christophe BORG, Coralie BOURDELAIN, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Agnès DUPON, Christophe DURET, Michèle FLAMAND, Philippe GENESTIER, Martin GERBAUX, Annick GUICHARD, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Guillaume RACCURT, Adrian RAFFIN, Sidney REBBOAH, Franck REBUFFET-GIRAUD, Franck SOMME, François STEFANI, Annie TANI, Laurence THERY, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoir : Brigitte DULONG À Martine KOHLY, Pierre FORTE À Françoise MIDALI, Annie FRAGOLA À Annie TANI, Nelly GADEL À Emmanuelle MOREAU, Claudine GELLENS À Guillaume RACCURT, Philippe LORIMIER À Serge POMMELET, Robert MONNET À Agnès DUPON, Sophie RIVENS À Alexandra COHARD, Cécile ROBIN À Patricia BELLINI, Olivier ROZIAU À Damien VYNCK, Olivier SALVETTI À Valérie PETEX

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**

Vu la délibération n° DEL-2022-0416 du 16 décembre 2022,

La Galerie – Musée d'Allevard ouvrira d'ici la fin du premier semestre 2023 ses portes au public et viendra compléter l'offre du réseau des musées du Grésivaudan, composé également du musée des Forges et des Moulins de Pinsot (Haut Bréda), et du musée La Comba Autrafé, (La Combe de Lancey).

Le Département de l'Isère, gestionnaire de 11 musées, dont celui de la Maison Bergès basé sur notre territoire, soutient depuis de nombreuses années une politique tarifaire volontariste en appliquant notamment la gratuité de son billet d'entrée.

La proximité géographique de ces musées intercommunaux et départementaux, la complémentarité de leurs collections, tout autant que l'ambition de la Communauté de communes sur le plan de sa politique touristique comme de sa politique culturelle - au travers notamment du Plan Local d'Education Artistique et Culturelle -, sont des enjeux importants à considérer dans la mise en place de la politique tarifaire des musées intercommunaux.

Pour autant les typologies des musées sont très variées : La Galerie et La Comba Autrafé peuvent se visiter en accès libre tandis que les Forges et Moulins est un musée vivant qui ne se visite que de manière guidée puisque les machines sont systématiquement mises en activité.

En conséquence, au travers de ces tarifs (en annexe), les objectifs que se fixe la Communauté de communes sont pluriels :

- Améliorer la lisibilité et la cohérence des tarifs entre les musées intercommunaux, et les musées départementaux en proposant le ticket d'entrée (sans guidance) en accès libre ;
- Faciliter l'accès aux musées et au patrimoine aux moins de 18 ans en proposant la gratuité des visites guidées, en lien avec le projet de PLEAC à venir ;
- Prendre en considération les différentes typologies des musées du Grésivaudan dans sa grille tarifaire ;
- Proposer aux groupes constitués, et en particulier aux scolaires et aux établissements socio-éducatifs, des ateliers et animations accessibles financièrement, en appliquant un forfait de 30 €.

Les tarifs des produits boutique du Musée d'Allevard feront l'objet d'une délibération ultérieure.

***La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.***

Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- D'adopter la grille tarifaire de « La Galerie », Musée d'Alleverd et « Forges et Moulins », Musée de Pinsof, Haut-Bréda, applicable à partir du 1<sup>er</sup> avril 2023 ;
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à cette affaire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

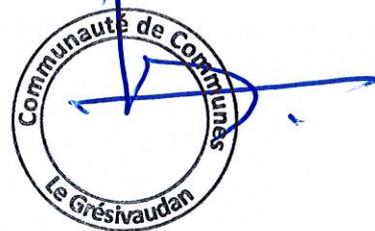
Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le

**20 MARS 2023**

Le Président,  
Henri BAILE



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*



# Musée "Les Forges et Moulins"

(Pinsot)

Activité éducative et culturelle non assujettie à TVA

Gratuité du musée à l'occasion des manifestations suivantes :

- Musées en fête
- La nuit des musées
- Les journées européennes du patrimoine
- Brocante du 15 août (si le 15 août correspond à un jour d'ouverture)

Dernière augmentation : délibération n°DEL-2018-0067 du 05 avril 2018

Prestations	Tarifs TTC au 01.01.2022	Proposition de tarifs TTC au 01.04.2023	
		Montant	%
<b><u>Visite guidée de la forge et des moulins avec démonstrations de savoir-faire à la forge et aux moulins</u></b>			
Adulte	5,50 €	5,00 €	
<p><b>Sur présentation d'une pièce justificative en cours de validité ; pour les chômeurs, la pièce doit dater de moins de 6 mois :</b> Jeunes de 18 à 26 ans, groupes de plus de 10 personnes adultes (tarif par personne), étudiants, personnes en situation de handicap et un accompagnant, visiteurs présentant un ticket de l'année civile en cours du Musée d'Allevar, demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA, membres de l'AMPA, des Amis du Musée de la Combe de Lancey, résidents CEVEO Fond de France, Carte CEZAM, carte loisirs ANCAV TT / SAVATOU</p>	3,50 €	3,00 €	
<p><b>Sur présentation d'une pièce justificative en cours de validité ; pour les chômeurs, la pièce doit dater de moins de 6 mois :</b> Enfants moins de 18 ans, guides conférenciers, enseignants en préparation de visites scolaires, chauffeurs de car accompagnant des groupes, adultes accompagnateurs dans le cadre des sorties scolaires, membres adhérents de l'AFMAPA, détenteurs de la carte ICOM, adhérents à l'AGCCPF</p> <p style="text-align: center;"><b><u>Accès aux expositions temporaires uniquement</u></b></p>		Gratuité	-
Pour l'ensemble de nos visiteurs	Gratuité	Gratuité	-
<b><u>Ateliers et Animations (hors groupe)</u></b>			
Adulte		5,00 €	
Enfant		5,00 €	
Accompagnateurs dans le cadre d'un atelier réservé aux enfants		Gratuit	-
<b><u>Conférences</u></b>		Gratuit	-
<b><u>Médiations Groupes scolaires et centres de loisirs (sur réservation)</u></b>			
Forfait médiation par groupe (par tranche de 15 personnes)		30,00 €	-
Accompagnateurs et enseignants, chauffeurs de cars accompagnant les groupes	Gratuit	Gratuit	-
<b><u>Médiation Hors les murs - Forfait par médiation</u></b>		30,00 €	-

**Modos de Règlement** : carte bancaire, espèces, chèque bancaire, chèque vacances, virement / mandat administratif pour les groupes, pass Culture, pass Région.

## Musée d'Alleverd

Activité éducative et culturelle non assujettie à la TVA

Gratuité du musée à l'occasion des manifestations suivantes :

- Musées en fête
- La nuit des musées
- Les journées européennes du patrimoine

*Dernière modification* : délibération n°DEL-2019-0108 du 29 avril 2019

Prestations	Tarifs TTC au 01.04.2019	Proposition de tarifs TTC au 01.04.2023	
		Montant	%
<b><u>Droits d'entrée simple</u></b>			
Adulte	3,00 €	Gratuit	
<b>Sur présentation d'une pièce justificative en cours de validité ; pour les chômeurs, la pièce doit dater de moins de 6 mois :</b>  Jeunes de 18 à 26 ans, groupes de plus de 10 personnes adultes (tarif par personne), étudiants, personnes en situation de handicap et un accompagnant, visiteurs présentant un ticket de l'année civile en cours du Musée des Forges et Moulins de Pinsot, membres de l'AFMAPA et des Amis du Musée de la Combe de Lancey	2,00 €	Gratuit	
<b>Sur présentation d'une pièce justificative en cours de validité ; pour les chômeurs, la pièce doit dater de moins de 6 mois :</b>  Enfants moins de 18 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, guides conférenciers, enseignants en préparation de visites scolaires, détenteurs de la carte ICOM, adhérents à l'AGCCPF, chauffeurs de car accompagnant des groupes, membres de l'AMPA, contributeurs scientifiques et donateurs	Gratuit	Gratuit	
<b><u>Visites commentées programmées par le musée</u></b>			
Adulte	5,50 €	5,00 €	
<b>Sur présentation d'une pièce justificative en cours de validité ; pour les chômeurs, la pièce doit dater de moins de 6 mois :</b>  Étudiants, personnes en situation de handicap et un accompagnant, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, de l'AFMAPA et des Amis du Musée la Combe de Lancey.	3,50 €	3,00 €	
<b>Sur présentation d'une pièce justificative en cours de validité ; pour les chômeurs, la pièce doit dater de moins de 6 mois :</b> Enfants moins de 18 ans, détenteurs de la carte ICOM, adhérents à l'AGCCPF, chauffeurs de car accompagnant des groupes, adultes accompagnateurs dans le cadre des sorties scolaires, membres adhérents de l'AMPA	Gratuit	Gratuit	-
<b><u>Ateliers et Animations (hors groupe)</u></b>			
Adulte		5,00 €	
Enfant		5,00 €	
Accompagnateurs dans le cadre d'un atelier réservé aux enfants		Gratuit	-
<b><u>Conférences</u></b>		Gratuit	-
<b><u>Médiations Groupes scolaires et centres de loisirs (sur réservation)</u></b>			
Forfait médiation par groupe (par tranche de 15 personnes)		30,00 €	-
Accompagnateurs et enseignants, chauffeurs de cars accompagnant les groupes	Gratuit	Gratuit	-
<b><u>Médiation Hors les murs - Forfait par médiation</u></b>		30,00 €	-

**Modes de Règlement** : carte bancaire, espèces, chèque bancaire, chèque vacances, virement / mandat administratif pour les groupes, pass Culture, pass Région.